Objet : Projet de budget 2024

Voorwerp : Begrotingontwerp 2024

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 04 décembre 2023

1 Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter le **projet de budget 2024** du C.P.A.S. Ce rapport présente tout d'abord, le budget global d'exploitation du C.P.A.S. Il passe ensuite en revue le budget d'exploitation de chacun des cinq départements (Action Sociale, Economie Sociale et Durable, Etablissements et Soins Médicaux, Patrimoine Privé et les Services Généraux) et pour finir, aborde le budget d'investissements en analysant succinctement les investissements et leur mode de financement.

Ce projet de budget 2024 intègre les mesures et éléments suivants :

- au niveau des **salaires**, nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2024, les indexations 2023 (à savoir, celles obtenues en janvier ainsi que celle prévue en décembre 2023). Ce budget ne tient pas compte des index prévus pour 2024. Ces index feront, en accord avec la Ville et si nécessaire, l'objet d'une modification budgétaire courant 2024;
- nous avons également pris en compte au niveau de la budgétisation des **dépenses de personnel,** un pourcentage de **non réalisation de ces budgets** pour un montant de 2 millions d'euros traduisant les périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, le délai nécessaire pour recruter un agent, les absences de longue durée non rémunérées et non remplacées, les interruptions de carrière,...;
- au niveau des **aides barémiques RI et ERI**, nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2024 les augmentations barémiques et indexations 2023 (y compris celle de novembre 2023). Ne sont pas incluses dans ce budget, les nouvelles indexations 2024. L'impact de celles-ci fera l'objet, si nécessaire et en fonction de la date effective d'application de celles-ci, d'une modification budgétaire en cours d'année 2024. Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le trend observé au cours du 1° semestre 2023 comme stipulé dans la circulaire budgétaire;

Ce projet de budget 2024 intègre la **continuité et le développement de divers projets** tels :

- les projets de lutte contre la pauvreté et d'accompagnement spécifique de nos publics ;
- la continuité des projets salles d'étude, Miriam, Mado, Roms, CLSS, Bien-être psychologique des jeunes,…;
- l'accomplissement d'une mission de contrôle interne et de maitrise de risques;
- l'exécution du plan logements;
- la poursuite d'un audit énergétique et la continuité de travaux de rénovation en vue d'améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine public et privé ;
- l'accompagnement et la formation des agents sous contrat d'insertion ;
- la réorganisation et la modernisation du CPAS ;
- la mutualisation de certains départements et services entre la Ville et le CPAS.

Ce projet de budget tient également compte :

- des mesures de **responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** (27,1 M) et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux (18,1 M) sur base de la simulation transmise par le SPF Pension en date du 27/10/23 et en plafonnant le montant de l'avance à payer pour le facteur 2024 au montant estimé par le SPF Pension ; la formule de calcul de l'avance 2024 n'ayant pas encore été publiée à ce jour ;
- de **l'affiliation à un second pilier de pension** (3%) pour nos agents contractuels (hors art 60) repris au sein des services concernés (1.963.700 €) ainsi que des autres mesures relevant du protocole d'accord sectoriel 2021-2025 telles les revalorisations barémiques, l'allongement des échelles, les titres-repas à 8 €,… ;
- de l'augmentation du **taux de cotisation pension** pour le personnel statutaire ;
- d'une intervention dans le manque de ressources des **maisons de quartier** de 5.637.200 € équivalente à 2023 ;
- des diverses **interventions régionales** transitant par la Ville (augmentations barémiques, primes de nomination 2023, protocole d'accord sectoriel 2021-2025 pour un montant total de 5.985.200 €, le solde de ces mesures étant supporté par le CPAS) ;

Ce budget intègre une **refacturation à la Ville** des **charges financières relatives aux travaux de restructuration** imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des **maisons de repos** du CPAS. Il s'agit d'un montant de **1.613.300 €.**

Il est à noter que les colonnes « Budget 2023 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2023 modifié par les 2 premières modifications budgétaires 2023.

2 Budget d'exploitation

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	84.764.045	107.062.400	96.951.100	-10.111.300	12.187.055
Transferts	248.108.307	288.896.092	300.413.600	11.517.508	52.305.293
Produits financiers	4.225	836.800	976.700	139.900	972.475
Prélèvements	7.116.600	18.069.400	13.508.600	-4.560.800	6.392.000
Facturation interne	21.304.847	28.989.859	22.299.700	-6.690.159	994.853
Total Recettes	**361.298.024**	**443.854.551**	**434.149.700**	**-9.704.851**	**72.851.676**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	148.921.767	186.585.700	186.915.700	330.000	37.993.933
Fr. Fonctionnement	30.427.917	40.576.900	41.096.200	519.300	10.668.283
Redistribution	140.092.656	167.568.700	163.882.000	-3.686.700	23.789.344
Charges financières	6.242.304	5.450.400	5.328.900	-121.500	-913.404
Prélèvements	3.316.029	758.159	247.300	-510.859	-3.068.729
Facturation interne	21.304.847	28.989.859	22.299.700	-6.690.159	994.853
Total Dépenses	**350.305.519**	**429.929.718**	**419.769.800**	**-10.159.918**	**69.464.281**
Résultat d'exploitation	*10.992.505*	*13.924.833*	*14.379.900*	*455.067*	*3.387.395*
Résultat d'investissement	-13.281.408	-13.946.200	-14.379.900	-433.700	-1.098.492
Résultat reporté de l'année antérieure	188.381	21.367	0	-21.367	-188.381
Exercices antérieurs	2.121.890	0	0		-2.121.890
Résultat Global	**21.367**	**0**	**0**	**0**	**-21.367**

Le projet de **budget 2024 s'élève à 434.149.700 €** et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1. Dotation communale

Ce projet de budget intègre le projet de dotation suivant :

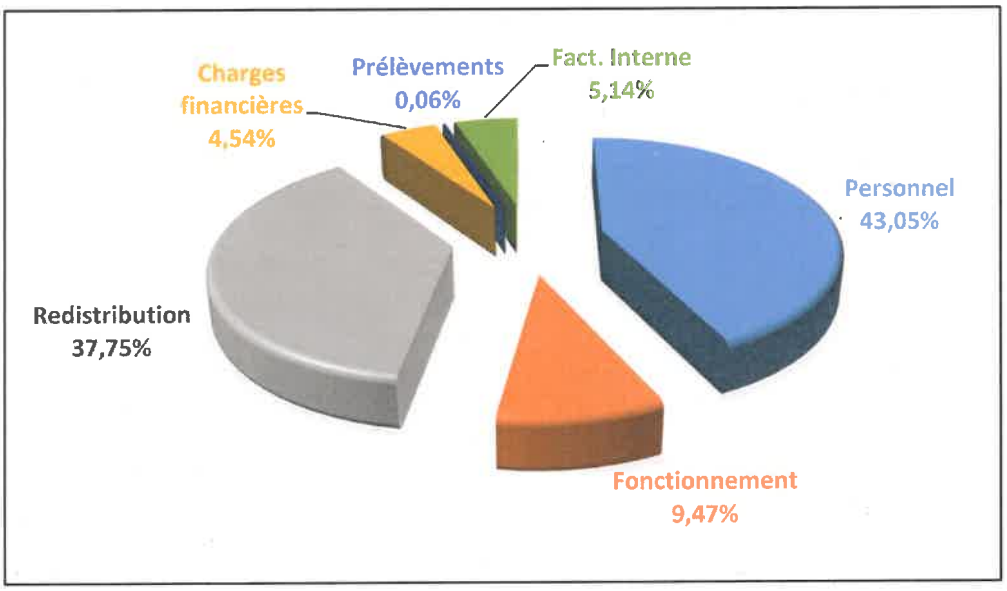
Dotation communale Budget 2023 Initial	90.848.500	Augm. Dot /. Budget modifié 23		
Dotation communale Budget 2023 modifié	94.848.500			
Projet de Dotation communale 2024	99.848.500	+	5.000.000	5,50%

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2019	C2020	C2021	C2022	B2023 Modifié (sans correctif 22)	Projet B2024
Recettes CPAS hors Facturation Interne	281.640.319	309.490.476	315.513.069	340.181.558	414.571.300	411.850.000
Dotation communale	74.357.385	75.353.601	76.023.588	82.041.616	94.848.500	99.848.500
% interv. Ville ds Compte/Budget CPAS hors FI	26,40%	24,35%	24,10%	24,12%	22,88%	24,24%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :

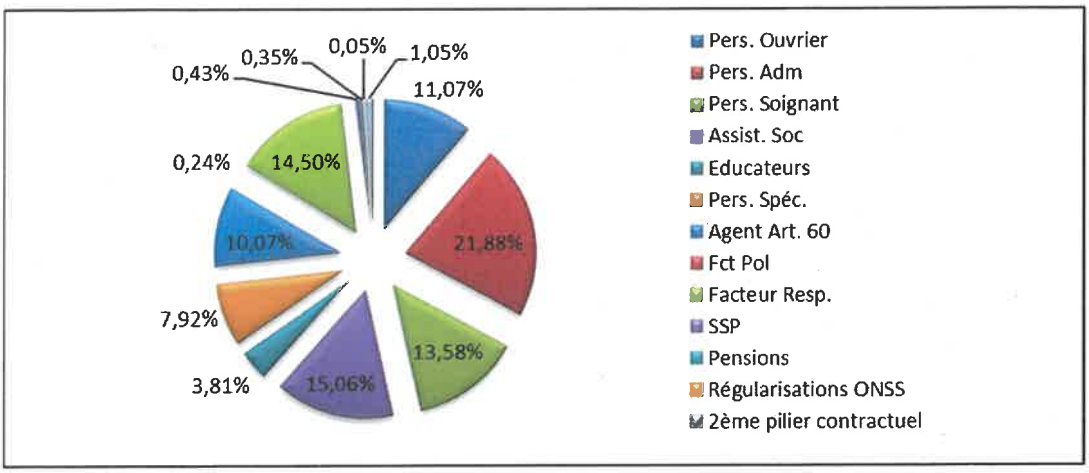


2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2024 à 186.915.700 €

	C2022	B2023M	B2024	B2024 en %	B2024-B2023M
Pers. Ouvrier	16.780.553	19.709.900	20.688.200	11,07%	978.300
Pers. Adm	31.486.124	37.383.500	40.896.700	21,88%	3.513.200
Pers. Soignant	21.095.008	24.122.700	25.385.000	13,58%	1.262.300
Assist. Soc	23.132.890	27.211.000	28.149.600	15,06%	938.600
Educateurs	5.821.242	6.462.700	7.123.000	3,81%	660.300
Pers. Spéc.	12.644.555	14.703.500	14.801.000	7,92%	97.500
Pers. Alimentation	24.900	0	0	0,00%	0
Agent Art. 60	14.784.504	22.761.900	18.817.600	10,07%	-3.944.300
Fct Pol	418.532	427.500	440.200	0,24%	12.700
Serv. Social du pers.	767.006	778.300	797.300	0,43%	19.000
Facteur Resp.	19.655.588	30.457.800	27.103.400	14,50%	-3.354.400
Pensions	673.841	718.300	650.000	0,35%	-68.300
Régularisations ONSS	49.953	50.000	100.000	0,05%	50.000
2ème pilier contractuel	1.587.071	1.798.600	1.963.700	1,05%	165.100
Total	**148.921.767**	**186.585.700**	**186.915.700**	**100,00%**	**330.000**



b) Evolution des effectifs :

Départements	ETPC22	ETPB23M	ETPB24	B24 - B23M	B24 - C22
Action Sociale	529,48	608,24	590,16	-18,08	60,68
Economie Sociale et Durable	184,20	219,46	199,70	-19,76	15,50
Etablissements et Soins Médicaux	586,84	638,19	655,36	17,17	68,52
Patrimoine Privé	44,75	73,81	76,51	2,70	31,76
Départements Généraux	259,50	268,27	290,39	22,12	30,89
Sous-total	1.604,77	1.807,97	1.812,12	4,15	207,35
Art. 60	603,83	1.000,00	730,00	-270,00	126,17
Stage de Transition	3,52	25,00	25,00	0,00	21,48
Etudiants	25,84	36,04	36,88	0,84	11,04
Total	2.237,96	2.869,01	2.604,00	-265,01	366,04

Soit une augmentation de 4,15 etp's par rapport au budget 2023 modifié. Ces variations font suite aux financements 2024 en matière d'Action Sociale et au personnel y afférent, aux activités projetées et financements obtenus au sein de nos établissements pour seniors, jeunes et handicapés, au transfert du personnel d'entretien du bâtiment administratif du projet Relocto vers les services généraux, aux engagements supplémentaires à prévoir suite à la nouvelle organisation des départements du CPAS et des projets de modernisation et de performance de l'Institution.

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à 41.096.200 €.

	C2022	B2023M	B2024	B2024 en %	B2024-B2023M
Remb Frais	751.478	881.000	918.900	2,24%	37.900
Honoraires	1.554.321	2.449.800	2.032.900	4,95%	-416.900
Fr. Administratifs	4.778.537	6.160.400	7.160.600	17,42%	1.000.200
Fr. Techniques	9.323.035	14.503.600	14.834.900	36,10%	331.300
Fr. Bâtiments	9.558.993	11.836.800	11.152.500	27,14%	-684.300
Loyers	728.146	770.200	722.700	1,76%	-47.500
Fr. Véhicules	609.718	677.400	789.900	1,92%	112.500
Fr. Gestion des cptes	120.319	109.400	111.400	0,27%	2.000
Précompte, TVA	2.751.960	3.183.200	3.372.400	8,21%	189.200
Apurement du déficit de trésorerie	1.258	5.100	0	0,00%	-5.100
Frais généraux non ventilés	250.151	0	0	0,00%	0
Total	**30.427.917**	**40.576.900**	**41.096.200**	**100,00%**	**519.300**

On constate principalement les évolutions suivantes :

- une diminution au niveau des frais de consultance ;
- une augmentation importante au niveau des frais administratifs qui fait suite notamment au projet de modernisation informatique ;
- une augmentation au niveau des frais d'assurances et de repas préparés fonction de l'activité projetée au sein de nos MR/MRS ;
- une diminution au niveau des budgets relatifs aux frais de bâtiments et qui fait suite au fait que le budget 2023 prévoyait des budgets conséquents pour l'occupation et l'entretien du bâtiment Bordet (avec récupération à due concurrence) ;
- une augmentation au niveau des frais de carburant, d'assurances et de leasing des véhicules ;
- une augmentation au niveau des précomptes suite aux indexations et de la TVA à payer fonction des recettes de prestations.

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2024 à 163.882.000 €.

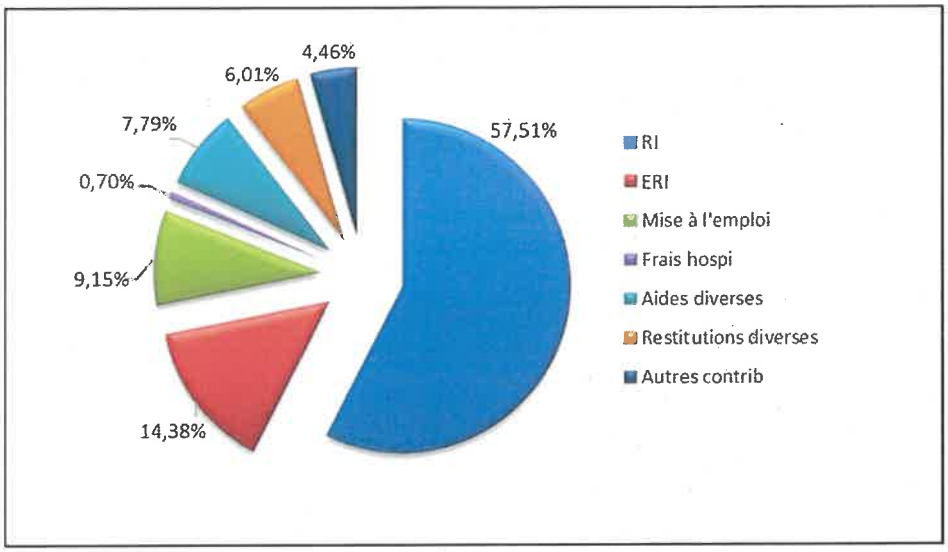
En voici le détail :

	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B2024-B2023M
RI	65.891.587	69.825.953	79.109.654	89.517.700	94.252.100	4.734.400
ERI	9.720.132	10.650.754	17.177.828	23.996.800	23.570.000	-426.800
Mise à l'emploi	13.197.406	13.147.122	11.840.965	19.791.500	14.991.900	-4.799.600
Frais hospi	893.340	766.164	1.287.679	987.000	1.150.000	163.000
Aides diverses	13.009.905	14.676.919	10.995.934	14.576.100	12.769.500	-1.806.600
Restitutions diverses	10.007.103	8.053.002	10.957.235	11.788.700	9.843.500	-1.945.200
Autres contrib	4.056.046	5.488.980	8.723.361	6.910.900	7.305.000	394.100
Total	**116.775.518**	**122.608.893**	**140.092.656**	**167.568.700**	**163.882.000**	**-3.686.700**

On constate les évolutions suivantes :

- une augmentation des RI suite aux indexations et augmentations barémiques 2023 et au trend observé au cours du premier semestre 2023 ;
- une diminution des mises à l'emploi suite à la révision à la baisse du quota de mises à l'emploi pour 2024 (730 au lieu de 1000) et tenant compte des indexations 2023 ;

- une diminution des aides diverses s'expliquant d'une part, par la diminution des subsides énergie et Cocom et d'autre part, par une augmentation des aides en nature, médicales et d'hébergement, … observée au cours du premier semestre 2023 ;
- une diminution des restitutions suite d'une part, au fait que le budget 2023 prévoyait des restitutions spécifiques de subsides suite notamment au décompte des subsides Covid, aux contrôles Actiris ou du Spp'is et d'autre part, suite à une diminution des budgets en matière de restitutions RI et fonction des montants budgétés en matière de remboursements RI par les tiers et usagers ;
- une augmentation des autres contributions selon les conventions de partenariats envisagées pour 2024 dans le cadre de subsides,…



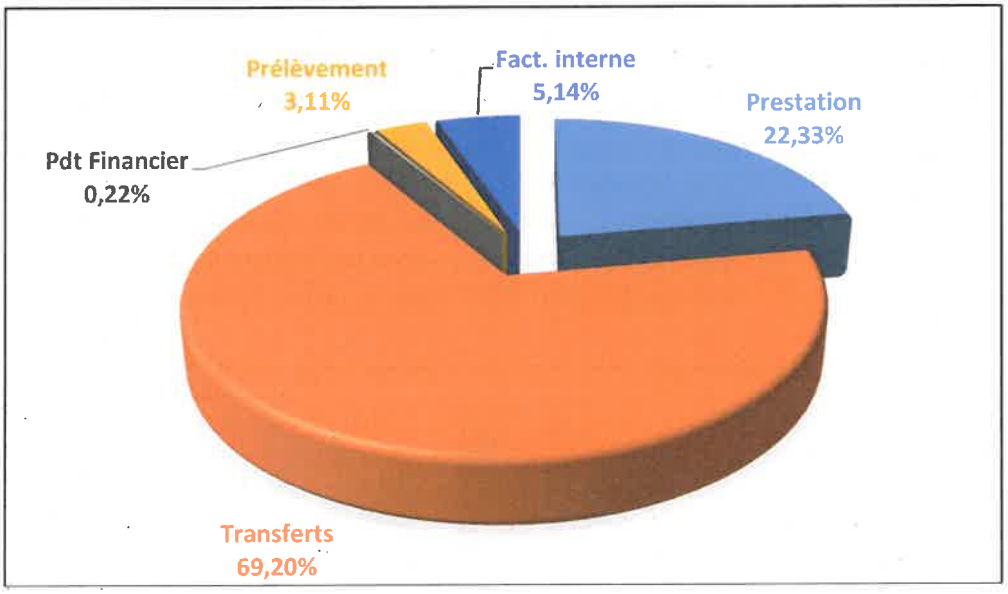
2.2.1.4. Les charges Financières :

Ces charges s'élèvent à 19.708.800 € pour 2024. A noter que ce budget prévoit une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.613.300 €.

2.2.1.5. Les dépenses de Prélèvement :

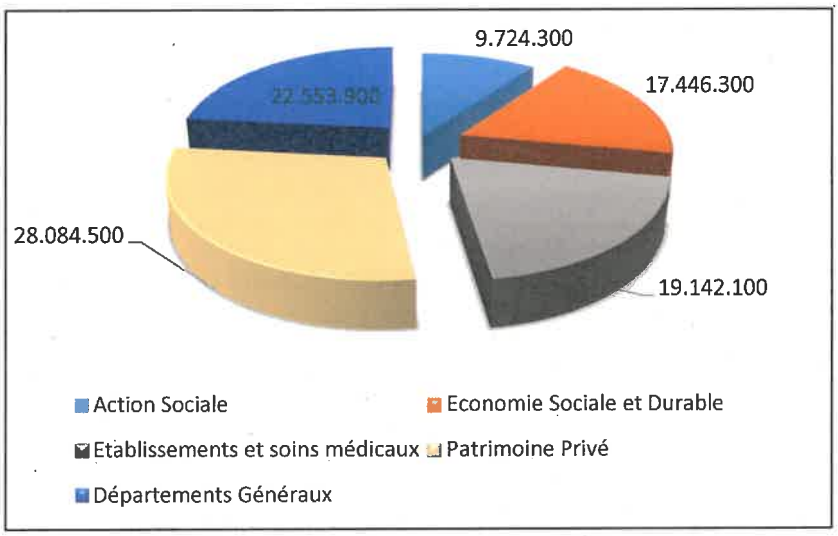
Le budget prévoit un montant de 247.300 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques (fonds spécifique Renobru, fonds d'investissement pour le montant de TVA récupéré sur dépenses d'investissements,…).

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

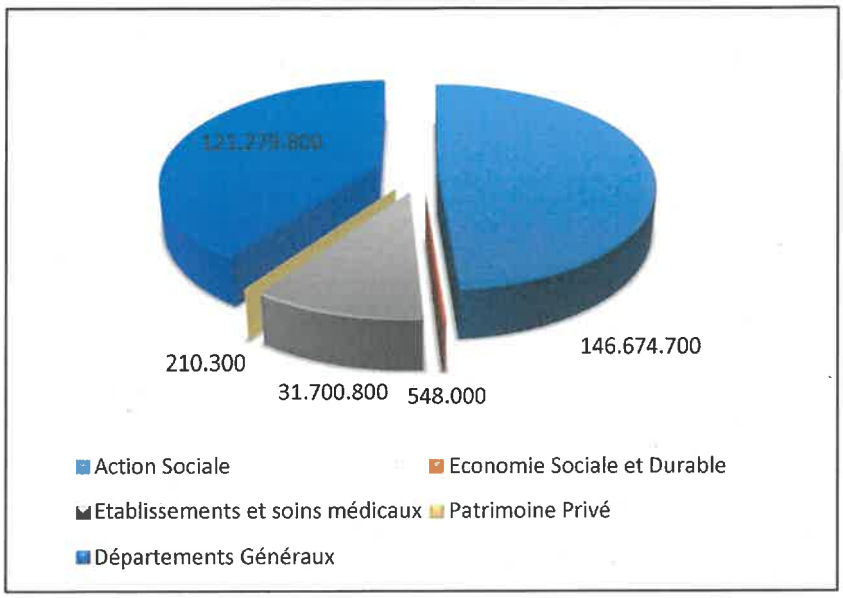
Ces recettes s'élèvent à 96.951.100 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (24.829.000 €), la facturation des pensionnaires/bénéficiaires payants (15.808.000 €) ainsi que celle des pensionnaires/bénéficiaires à charge (2.127.800 €), la facturation des agents sous contrat d'insertion (2.798.100 €), l'exonération des charges ONSS des agents d'insertion (6.492.500 €), les recettes de prestations du linge (10.859.900 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (18.069.900 €),…

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 300.413.600 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (99.848.500 €), les subventions en matière de récupérations RI (71.427.000 €), Mises à l'emploi (14.954.400 €), ERI (23.570.000 €), Soins médicaux (650.000 €), le subside PIIS RI/ERI (4.715.600 €), le subside SPP'is « dossiers RI » (3.666.100 €) , les récupérations Iriscare MR/MRS (20.523.700€), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (13.236.500 €), le subside Maribel (7.572.500 €), le FSAS (5.159.000 €), le subside de la fédération Wallonie-Bruxelles pour les secteurs jeunesse (4.761.200 €) et les subsides et contributions diverses (30.329.100 €).

Le détail de ces recettes de transfert se retrouve dans l'annexe 2 du PV du groupe technique.

2.2.2.3. Les produits Financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2024 à 976.700 €.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 13.508.600 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations. En voici le détail :

- Prélèvement pour reprise de provisions RI/ERI : 4.000.000 € ;
- Prélèvement du résultat de liquidation du Heysel-G-Brugmann : 2.757.000 € ;
- Activation des frais d'étude sur projets immobiliers : 2.500.000 € ;
- Prélèvement du résultat de liquidation Pacheco : 1.923.800 € ;
- Prélèvement sur fonds de pension : 650.000 € ;
- Prélèvement sur fonds de placement Eastman : 550.000 € ;
- Prélèvement sur fonds spécifiques de subsides d'exploitation (Mam'Solo, Maya, Halliage) : 325.000 € ;
- Prélèvement sur dons et legs et fds divers : 258.000 € ;
- Prélèvement sur fonds d'investissement (Clinique Depage et exp immob) : 228.900 € ;
- Prélèvement 1000 logements (diff loyers/charges financières) : 173.700 € ;
- Prélèvement du fonds Renobru : 91.900 € ;
- Prélèvement du résultat de liquidation de l'ASBL Habitat et Logement : 35.200 € ;

- Différentiel amort/subv-utilisation : 15.100 €.

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

	C2022	B2023M	B2024	B24-B23M	B24-C22
Département Action Sociale	-49.550.986	-57.028.200	-63.448.200	-6.420.000	-13.897.214
Département Economie Sociale et durable	-3.383.154	-5.613.800	-4.099.900	1.513.900	-716.746
Département des Etablissements et Soins Médicaux	-13.376.374	-14.008.000	-15.424.600	-1.416.600	-2.048.226
Département Patrimoine Privé	1.484.089	-1.047.900	253.200	1.301.100	-1.230.889
Départements Généraux	62.537.522	77.676.533	82.719.500	5.042.967	20.181.978
Résultat reporté de l'année antérieure	188.381	21.367	0	-21.367	-188.381
Exercices antérieurs	2.121.890	0	0	0	-2.121.890
Résultat Global	**21.367**	**0**	**0**	**0**	**-21.367**

3 Département Action Sociale

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	8.004.030	15.024.700	9.724.300	-5.300.400	1.720.270
Transferts	120.920.497	151.837.400	146.674.700	-5.162.700	25.754.203
Produits financiers	0	0	0	0	0
Prélèvements	0	0	0	0	0
Facturation interne	7.352.263	6.849.400	5.798.400	-1.051.000	-1.553.863
Total Recettes	**136.276.790**	**173.711.500**	**162.197.400**	**-11.514.100**	**25.920.610**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	48.082.100	63.867.100	61.860.800	-2.006.300	13.778.700
Fr. Fonctionnement	2.758.395	3.322.300	3.185.200	-137.100	426.805
Redistribution	130.492.919	160.441.000	157.870.700	-2.570.300	27.377.781
Charges financières	41.778	40.100	39.700	-400	-2.078
Facturation interne	4.294.863	2.925.800	2.572.800	-353.000	-1.722.063
Total Dépenses	**185.670.056**	**230.596.300**	**225.529.200**	**-5.067.100**	**39.859.144**
Résultat d'exploitation	*-49.393.266*	*-56.884.800*	*-63.331.800*	*-6.447.000*	*-13.938.534*
Amortissements	-157.721	-143.400	-116.400	27.000	41.321
Résultat Global	**-49.550.986**	**-57.028.200**	**-63.448.200**	**-6.420.000**	**-13.897.214**

Le **Département de l'Action Sociale** présente les résultats suivants:

Département de l'Action Sociale	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Action Sociale	-41.535.279	-48.328.100	-52.712.800	-4.384.700	-11.177.521
Insertion sociale	-8.010.707	-8.700.100	-10.735.400	-2.035.300	-2.724.693
Renobru	-5.000	0	0	0	5.000
Total	**-49.550.986**	**-57.028.200**	**-63.448.200**	**-6.420.000**	**-13.897.214**

3.1 Action Sociale

Le budget 2024 du Département de l'Action Sociale présente un manque de ressources de 52.712.800 € soit une **détérioration de son résultat de 4.384.700 €** par rapport au résultat du budget 2023M. Ceci s'explique par :

- **une augmentation des frais de personnel de 1.359.500 € suite :**
    - aux augmentations des barèmes des niveaux A et B prévus au 1er juillet 2023 , aux indexations salariales 2023, aux variations de prestations (+2,5 ETP),…
    - à des adaptations en personnel sans source de financement suite à :
        - l'engagement d'un responsable du secteur administratif (A1) au sein du DAS back office (+1 ETP) ;
        - l'engagement supplémentaire d'agents d'insertion (+ 3 etp's Art60) suite au transfert d'agents du projet Relocto (+17 etp's) compensé par une diminution des postes prévus au sein du DAS en fonction du trend observé en 2023,…

- à des adaptations en personnel avec source de financement suite à :
  - l'engagement d'assistants sociaux financés par le subside FSGE – volet aides (+1 ETP) ainsi que la variation de timat d'agents subsidiés dans le cadre du FSGE - volet personnel (+0,96 ETP) ;
  - l'engagement supplémentaire de 8 agents (assistants sociaux, coordinateur, agents administratifs et capteur logement) financés par l'obtention du subside pour la lutte contre le « Mal Logement » (+7,3 ETP's) ;
  - l'engagement de 3 postes chargés de promotion « santé et développement communautaire » au sein des contrats locaux social santé financés par une augmentation du subside (+2,5 ETP's) ;
  - l'engagement en cours d'année 2023 d'agents financés dans le cadre du subside « bien-être psy » à prévoir toute l'année en 2024 (+1,21 ETP's) ;
  - l'engagement d'assistants sociaux et éducateurs financés par une augmentation du subside Habitat Accompagné (+1,1 ETP's) ;
  - la diminution prévue du subside Régional COCOM entrainant une diminution du personnel financé (-23 ETP's) ;
  - la non-reconduction en 2024 du subside AMIF (-6 ETP's) ;
  - la suppression d'un poste d'assistant social sur le subside HIT (-0,5 ETP) ;
  - la diminution de postes d'assistants sociaux financés désormais par le PIIS et suite à la fin du financement complémentaire de 25 à 35 % pour les ressortissants Ukrainiens (-2,8 etp's) ;
  - la non-reconduction en 2024 de 2 postes d'assistants sociaux financés par complément 2023 du fonds énergie (-2 ETP's).

- **un impact net négatif en matière de revenus d'intégration sociale de 993.600 €** suite aux indexations aux augmentations des aides barémiques 2023.
  A noter également que les budgets en matière d'octroi du RI et de l'ERI (tous deux récupérables à 100 % auprès du SPP'is) ont également été revus à la hausse suite aux indexations 2023 et aux augmentations des aides barémiques.

- **une diminution des sources de financement de 4.153.000 € suite notamment :**

  - à la diminution de la subvention COCOM (-2.322.800 €) (avec diminution de dépenses à due concurrence) ;
  - à la non-reconduction de la subvention complémentaire (+25% de remboursement sur l'ERI) afin de favoriser l'intégration des personnes bénéficiant de la protection temporaire dans le cadre de la crise humanitaire suite à la guerre en Ukraine (-1.850.000 €) ;
  - à la non-reconduction du subside complémentaire du fonds énergie (-1.622.700 €) (avec diminution de dépenses à due concurrence);
  - à l'arrêt du projet AMIF (-327.800 €) (avec diminution de dépenses de personnel et de fonctionnement à due concurrence) ;
  - à la révision à la baisse de l'enveloppe octroyée pour le financement des activités « NEW Miriam » (-41.700 €) ;
  - à la révision à la baisse de l'enveloppe octroyée dans le cadre du subside pauvreté infantine (-45.900 €) ;
  - à la révision à la baisse de l'enveloppe octroyée dans le cadre du subside participation et activation sociale (-22.400 €) ;
  - au report exceptionnel 2022 prévu au budget 2023 du projet PDV (-7.900 €) ;
  - à l'augmentation du subside PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) suite aux indexations 2023 et aux augmentations barémiques des aides, ainsi qu'à

l'intégration des personnes bénéficiant de la protection temporaire suite à la crise Ukrainienne (+638.200 €) ;

- à l'augmentation du subside Fonds Gaz Electricité volet aide (+358.200 €) partiellement compensée par une diminution du volet personnel (-58.400 €) ;
- à l'augmentation de l'enveloppe octroyée dans le cadre du subside Contrats Locaux Social Santé (483.300 €) et au fait que le budget 2023 prévoyait un report exceptionnel 2022 (-200.200 €) ;
- à l'inscription du subside régional de lutte contre le « Mal Logement » pour 484.100 € permettant de financer du personnel supplémentaire ;
- au report en 2024 du subside COCOM « Mam Solo » (277.500 €) ;
- à l'augmentation du financement de la MADO de 33.900 € ;
- à l'augmentation du subside SPP'is dans le cadre des dossiers RI pour un montant de 30.200 € ;
- à l'augmentation du subside Dispositif Hivernal de 15.000 €,…

- **une augmentation des frais d'hospitalisation de 20.000 € ;**

- **un impact net positif des aides diverses de 1.477.100 € suite notamment :**

  - à la diminution du budget relatif aux frais d'énergie de 1.399.900 € (à mettre en parallèle avec les subsides prévus ainsi que les frais de personnel) ;
  - à la diminution nette des aides en nature de 930.700 € s'expliquant d'une part, par la non-reconduction d'un volet de financement des aides au niveau du subside Régional COCOM (- 1.163.000 €) et d'autre part, par l'augmentation constatée au niveau des aides numériques, pédagogiques (soutien scolaire,…), des aides vestiaires pour les seniors, d'achats de mobilier et de frais de déménagement ainsi qu'au niveau des frais de repas scolaire… ; Une partie de ces augmentations sera financée via le subside PIIS.
  - à l'augmentation des aides diverses (+ 306.100 €) suite notamment :
    - à l'augmentation des frais d'hébergement en maison d'accueil de 133.000 € ;
    - à l'augmentation des frais d'hébergement de personnes âgées au sein de nos maisons de repos et fonction de l'occupation projetée (+111.400 €) ;
    - à l'augmentation des frais nets d'hébergement en maisons de repos extérieures de 69.000 € ;
    - à l'augmentation des frais de transport des personnes aidées (+28.800 €) ;
    - à la diminution des interventions dans le placement d'enfants (-23.000 €), des frais nets de mutuelle (-17.200 €), …
  - à l'augmentation nette des frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques de 184.700 € ;
  - à l'augmentation des budgets relatifs aux actions à mener dans le cadre des différents partenariats avec d'autres acteurs sociaux et financés par le subside COCOM , les Contrats Locaux Social Santé, Mam Solo, l'ASBL PJB – aide scolaire (163.900 €),… ;
  - à la volonté de développer un projet baby-sitting en partenariat avec la Ville de Bruxelles (100.000 €) ;
  - à l'augmentation des aides logement (loyers et cautions) d'un montant de 98.800 € notamment financées par le subside Mam Solo de la COCOM.

- **une diminution nette des frais de fonctionnement de 661.200 € suite notamment :**

    - à l'arrêt de la facturation Relocto suite au transfert des agents d'insertion au sein des services du DAS (-688.200 €) ;
    - à l'augmentation des frais d'activité du service jeunesse (+24.800 €) notamment suite à la volonté de prévoir 3 séjours résidentiels en plus, dans les antennes Saint-Roch, Marolles, Nord Est,…

- **une diminution des charges financières** de 3.100 €.

3.2 Insertion Sociale

3.2.1 Direction et Convention Actiris

Le projet de budget 2024 de ces services présente un manque de ressources de 7.511.700 € soit une **détérioration de 699.600 € par rapport au résultat du budget 2023M**. Ceci s'explique par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 762.100 € suite :

    - à l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 01 juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
    - à l'engagement d'un coordinateur social à temps plein (A6) dans le cadre de la nouvelle organisation du département et de la reprise du pôle « Formation-Emploi » au sein du département de l'Action Sociale (1 etp) ;
    - à l'engagement d'un éducateur financé dans le cadre du CDQ Versailles prévu à partir de juillet 2023 (soit 0,5 etp supplémentaire) ;
    - à l'augmentation du nombre d'agents d'insertion employés au sein de ce service (+ 8 etp) s'expliquant par la prise en charge de 3 agents d'insertion autrefois facturés par le projet Relocto et par la mise en exécution du projet Num@tic qui emploie 5 agents d'insertion ;
    - à la révision à la baisse des effectifs (-2,85 etp) suite à la diminution du nombre de mises à l'emploi prévu au budget 2024 (730 au lieu de 1.000). Ces diminutions d'effectifs se traduisent par la suppression d'un poste job-coach vacant en 2023 et par des diminutions de prestations non-remplacées ;

- la diminution nette des subsides de 19.800 € qui s'explique par :

    - la diminution de l'enveloppe octroyée dans le cadre de la subvention majorée – activation sociale finançant du personnel en place (-91.400 €) ;
    - la fin du subside FSE permettant de financer un poste de psychologue (-50.200 €) ;
    - la diminution du subside régional – job coach sur base du nombre estimé d'agents sous contrat d'insertion qui seront mis à l'emploi fin 2023 (-1.400 €) ;
    - la révision à la hausse de l'enveloppe octroyée dans le cadre de la convention de partenariat avec Actiris 2022-2027 de 65.300 € suite aux différentes indexations ;
    - l'augmentation du subside e-inclusion (30.600 €) finançant des dépenses de personnel ;
    - l'augmentation nette du contrat de quartier Versailles (22.100 €) finançant des frais de personnel (prévu au budget 2023 à partir de juillet) ainsi qu'une augmentation de 6.500 € des conventions de collaboration ;
    - l'augmentation du contrat de quartier Héliport (4.700 €) finançant des frais de personnel ;
    - les restitutions de subsides spécifiques à 2023 à ne plus prévoir en 2024 (500 €).

- la diminution des frais de fonctionnement de 58.000 € s'expliquant principalement par l'arrêt de la facturation réalisée par le projet Relocto (suite au fait que ces agents d'insertion seront désormais directement imputés au sein des services dits « de missions publiques en matière de législation TVA »). Cette diminution budgétaire est partiellement compensée par une augmentation des frais de formation envers les agents du service (+12.300 €).

- la diminution des charges financières de 24.300 €.

3.2.2 Mises à l'emploi

Le projet de budget 2024 des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 3.223.700 € soit une **détérioration du résultat par rapport au résultat du budget 2023M de 1.335.700 €.**

En termes d'activités, le budget prévoit un quota de 730 mises à l'emploi sous contrat d'insertion. La répartition de celles-ci est reprise dans le tableau ci-dessous et traduit les tendances observées pour 2023 :

	B2023	%	B2024	%	B24-B23
Détachements Internes	398	40%	376	52%	-22
Détachements Externes	602	60%	354	48%	-248
Total	**1000**	**100%**	**730**	**100%**	**-270**

En termes de coût salarial, le budget prévoit un coût moyen mensuel de 2.018,74 soit une augmentation de 228,83 € par rapport au budget 2023 (le coût mensuel en tenant compte de l'exemption ONSS passe quant à lui de 1.118,10 € à 1.300,64 €). Cette augmentation fait principalement suite aux diverses indexations 2022-2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel et à l'augmentation constatée au niveau des montants de pécule de sortie à payer,…

La détérioration du résultat de 1.335.700 € s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du coût moyen appliqué aux 730 mises à l'emploi engendrent un impact négatif de 2.004.600 €. Pour information, cette hausse du coût retombe quasiment totalement à charge du CPAS vu que les montants de tarification n'ont pas été revus en conséquence. Cette hausse de coût ne sera donc répercutée qu'aux seuls partenaires qui ont un mode de facturation au coût réel (43 partenaires) ;
- la révision à la baisse du quota de mises à l'emploi (passage de 1000 à 730) ce qui engendre une diminution nette des dépenses de personnel de 4.013.700 € ;
- la révision des budgets des heures supplémentaires et irrégulières des agents d'insertion selon le réalisé observé en 2022 et lors des 6 premiers mois 2023 et en tenant compte du nouveau quota de 730 mises à l'emploi ; ce qui engendre un impact positif par rapport au budget 2023 de 64.800 € ;
- la révision à la hausse du subside Economie Sociale finançant une partie du sursalaire des agents sous contrat d'insertion de 374.500 € tenant compte de l'enveloppe budgétaire communiquée pour 2024 à savoir 4.392.300 €, du nombre de postes « économie sociale » qui en découlent (144 au lieu de 135 en 2023) et fonction du plafond de rémunération subsidié (30.502,04 € alors que le coût CPAS se monte à 36.093,12 € soit un solde à financer restant à notre charge de 5.591,08 €/an/etp) ;
- la diminution des budgets de restitution de 2.000 € ;

- la coût de la facturation mensuelle de la « réserve budgétaire » soit 4 mises à l'emploi pour de futures mises à disposition qui se feront en interne mais dont le service destinataire est non connu à ce jour (-52.800 €) ;
- la diminution nette de 37.500 € dans le cadre du subside «Mesure 500» suite à une diminution du nombre (300 → 150) d'accompagnements d'agents sous contrat d'insertion dans leur mise à l'emploi en entreprise ;
- la diminution des facturations externes de 3.308.500 € et internes de 387.300 € due à la diminution du nombre de mises à l'emploi (-270) et aux modifications observées au niveau de la répartition des agents d'insertion entre partenaires externes et internes, de leur mode de tarification et du coût budgété pour les heures irrégulières.

Budget 2023	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	199	360,1	559,1
Forfait 300	36	0	36
Gratuit	46	0	46
GratuitEcoSoc	101	34	135
Prix coûtant	219,9	4	223,9
Total général	**601,9**	**398,1**	**1000**

Budget 2024	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	119	340	459
Forfait 300	39		39
Gratuit	45		45
GratuitEcoSoc	108	36	144
Prix coûtant	43	0	43
Total général	**354**	**376**	**730**

3.3 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers «Les Quais», « Maison Rouge », « Rouppe »,« Bockstael» et « Jonction » en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre de ces contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres est financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, ces projets sont présentés à l'équilibre. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoit un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique.

4 Département Economie Sociale et Durable

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	10.216.773	15.073.800	17.446.300	2.372.500	7.229.527
Transferts	467.991	711.000	548.000	-163.000	80.009
Facturation interne	4.207.066	4.822.600	3.133.500	-1.689.100	-1.073.566
Total Recettes	**14.891.830**	**20.607.400**	**21.127.800**	**520.400**	**6.235.970**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	11.180.483	13.871.600	13.396.100	-475.500	2.215.617
Fr. Fonctionnement	3.754.193	7.443.700	7.418.900	-24.800	3.664.707
Redistribution	0	0	120.000	120.000	120.000
Charges financières	58.126	131.500	193.200	61.700	135.074
Facturation interne	2.798.960	4.110.900	3.376.300	-734.600	577.340
Total Dépenses	**17.791.762**	**25.557.700**	**24.504.500**	**-1.053.200**	**6.712.738**
Résultat d'exploitation	*-2.899.932*	*-4.950.300*	*-3.376.700*	*1.573.600*	*-476.768*
Amortissements	-483.222	-663.500	-723.200	-59.700	-239.978
Résultat Global	**-3.383.154**	**-5.613.800**	**-4.099.900**	**1.513.900**	**-716.746**

Le Département Economie Sociale Durable est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2024 sont les suivants :

Département Economie Sociale et Durable	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Direction	-791.637	-1.189.400	-1.523.000	-333.600	-731.363
Service du linge	121.111	-805.300	-633.300	172.000	-754.411
Régie	-1.083.284	-1.048.800	-135.500	913.300	947.784
Autres projets	-1.629.345	-2.570.300	-1.808.100	762.200	-178.755
Total	**-3.383.154**	**-5.613.800**	**-4.099.900**	**1.513.900**	**-716.746**

4.1 Direction

Le projet de budget 2024 de la direction de ce nouveau département d'Economie Sociale et Durable présente un manque de ressources de 1.523.000 €, soit une **dégradation de 333.600 €** par rapport au résultat du budget 2023M. Ceci s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel d'un montant de 320.200 € suite notamment:
  - à l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 01 juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - à la création d'un poste de responsable pour le pôle bâtiments et services (A6) (+ 1 ETP) ;
  - à la création d'un poste de responsable pour le pôle développement durable (A6) (+ 1 ETP) ;
  - à la création d'un poste de gestionnaire administratif (A4) (+1 ETP) ;
  - au non remplacement au DESD d'un agent pensionné fin 2023 (A8) et qui a fait l'objet courant 2023 d'une mutation au sein de la cellule

transformation pour travailler sur les projets stratégiques du CPAS (- 1 ETP).

- l'augmentation des frais de fonctionnement pour 13.400 € principalement au niveau des frais de nettoyage des locaux par les équipes de Relocto (+5.500 €), des frais de leasing (+2.900 €), de bureaux et de location de machines (+1.800€), de formation (+2.000 €),…

4.2 Service du Linge

Le projet de budget 2024 de ce service présente un manque de ressources de 633.300 € soit une **amélioration de son résultat par rapport au budget 2023M de 172.000 €** qui s'explique par :

- l'augmentation nette des recettes de prestations externes de 314.100 € fonction du trend des recettes observées au cours des 9 premiers mois de 2023 et indexées et fonction du personnel productif budgété pour 2024. Cette augmentation est légèrement compensée par une diminution des recettes de prestations envers nos clients internes de 11.000 € ;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de 93.500 € se situent principalement :
  - au niveau des budgets des achats destinés à l'activité et fonction du trend observé au cours des 9 premiers mois de l'année (- 68.000 €) ;
  - des frais d'eau (-68.000 €) suite à la modification budgétaire introduite en 2023 pour des arriérés à payer au niveau des taxes des eaux usées mais à ne pas prévoir donc au budget 2024 ;
  - aux frais d'entretien de l'usine par les équipes de Relocto (-26.700 €) ;
  - aux frais d'énergie (gaz et électricité) (-16.200 €) ;
  - aux frais d'honoraires (-8.000 €) ;
  - à la location d'un nouveau logiciel pour la gestion du Linge (contrat de location et frais de formation) pour un montant de 58.600 € ;
  - au leasing pour un camion supplémentaire (+36.000 €) ;
  - à diverses autres petites adaptations budgétaires en fonction du trend observé en 2023.
- la vente de certificats verts pour un montant net de 25.500 € ;
- l'augmentation nette des recettes de récupérations de TVA pour 19.800 € ;
- l'augmentation du subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 8.200 € ;
- l'augmentation des recettes locatives pour 3.800 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 158.100 € suite :
  - à l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 01 juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - à la révision à la baisse du nombre de détachements d'agents d'insertion facturés (-7 etp) et en économie sociale (+1 etp) (-76.100 €) ;
  - au non-remplacement d'un agent pensionné (- 0,8 ETP).
- l'augmentation des charges financières de 123.800 €.

4.3 Régie

Suite à la réorganisation du CPAS et la création d'un nouveau département d'Economie Sociale et Durable, une réflexion a été menée afin de revoir les modèles économiques de certaines entités productives telles la Régie d'Insertion. Le projet de budget 2024 de la Régie traduit ce nouveau modèle économique. Le but étant que le coût facturé de prestation tienne compte de l'ensemble des coûts de la structure (frais de personnel, fonctionnement, charges financières,..). Dans ce modèle, seul le coût de 2 agents n'a pas été répercuté, ce qui explique le résultat de -135.500 € vu que ces 2 agents ne participent pas vraiment à l'activité de la Régie (malade longue durée,…).

Sur cette base, le coût horaire « chantier » pour 2024 s'élève à 46,22 € et celui du dépannage à 47,06 €. Les devis et la facturation de la régie se baseront donc sur ces coûts horaire.

Le projet de budget 2024 de ce service présente donc un manque de ressources de 135.500 € soit une **amélioration de son résultat par rapport au budget 2023M de 913.300 €** qui s'explique par :

- la mise en place du nouveau modèle économique qui induit une augmentation des recettes nettes de prestations (+1.113.200 €) ;
- l'augmentation du subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 2.100 € ;
- la diminution des charges financières de 1.800 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 148.800 € s'expliquant par :
  - l'indexation 2023 des salaires, les augmentations barémiques des niveaux A et B au 01 juillet 2023 et par l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - l'engagement supplémentaire d'un ouvrier (+1 ETP) financé par des recettes supplémentaires ;
  - la suppression d'un poste prévu en doublon en 2023 pour assurer le remplacement d'un agent partant à la pension courant 2023 (-0,67 ETP) ;
  - le transfert de 3 postes d'agents d'insertion de la Régie vers Mabru-Relocto (- 3 ETP).
- l'augmentation des frais de fonctionnement de 55.000 € s'expliquant par :
  - une augmentation de la facturation garage/relocto (+35.500 €) ;
  - le leasing du responsable de la Régie (+10.800 €) ;
  - une augmentation des frais de formation (+9.100 €) ;
  - une hausse des achats de matériel et mobilier d'entretien suite notamment à l'intégration de Renobru à la Régie (+6.700 €) ;
  - une diminution de la facturation du linge (-7.100 €),…

4.4 Autres projets d'insertion

Il est à noter que le projet de budget 2024 de ces projets tient compte des nouveaux éléments suivants :

- les projets Relocto et Ecoflore ont, à l'instar de la Régie, été revus via un nouveau modèle économique : leur budget 2024 affiche un résultat à l'équilibre. L'ensemble de leurs dépenses ont été pris en compte dans le calcul de leur coût de revient. Le coût horaire du projet Relocto s'élève pour 2024 à 15,35 € et celui d'Ecoflore à 23,40 € ;

- le projet d'entretien informatique est transféré au service informatique ;

- les activités du garage prennent fin en 2023 ; ceci implique que les frais de bâtiments ne sont plus à budgéter et que des budgets sont à prévoir notamment pour l'entretien/réparation de pièces, l'assistance au dépannage, l'achat de pneus,…Les 2 agents ont été mutés dans d'autres activités, un comme chauffeur au linge et l'autre au sein du nouveau projet de gestion de la flotte.

Le projet de budget 2024 de ces projets présente un manque de ressources de 1.808.100 soit **une amélioration du résultat de 762.200 €** par rapport au budget 2023M s'expliquant par les éléments suivants :

Autres projets d'insertion	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Dream	-371.402	-463.600	-500.600	-37.000	-129.198
Gestion de la flotte	-180.329	-244.500	-147.200	97.300	33.129
Resto Social	-205.590	-239.600	-251.600	-12.000	-46.010
Projet Cyclup	-217.614	-369.700	-288.800	80.900	-71.186
Projet Electro	-39.116	-94.700	-70.100	24.600	-30.984
Projet Relocto (y compris Mabru)	-306.645	-492.500	-153.500	339.000	153.145
Projet Equipe Entret.informatique	5.365	3.500	0	-3.500	-5.365
Projet Ecoflore	-34.077	-150.600	0	150.600	34.077
Projet Surveillance des bâtiments	-269.194	-416.200	-267.200	149.000	1.994
Projet Greenup	0	-102.400	-129.100	-26.700	-129.100
Magasin Répro	-10.743	0	0	0	10.743
Total	**-1.629.345**	**-2.570.300**	**-1.808.100**	**762.200**	**-178.755**

- la diminution nette des frais de personnel de 916.800 € suite à :
  - la mutation des agents d'entretien vers les Frais Généraux de l'administration Générale (-16,60 ETP) avec diminution à due concurrence de leur refacturation ;
  - la mutation d'un agent administratif (A4) vers la cellule transformation (- 1 ETP) ;
  - la mutation d'un agent des projets d'insertion vers la direction (-1 ETP) ;
  - la mutation d'un agent du garage au linge (-1 ETP) ;
  - les variations de prestations (-0,2 ETP) ;
  - la prévision budgétaire d'un gestionnaire opérationnel Friperie prévu à partir de juillet 2023 (+0,5 ETP) ;
  - l'engagement courant 2023 d'un formateur au sein du projet Ecoflore et non prévu au budget initial (+1 ETP) ;
  - la suppression de 2 postes prévus en 2023 mais conditionnés à l'obtention de subsides non décrochés (un poste de gestionnaire opérationnel à Ecoflore et un agent administratif à Dream) ;
  - la prévision à 6 mois du responsable Electro, le temps de mettre fin aux activités du projet ;
  - la diminution du nombre d'agents d'insertion suite
    - ⇨ à la mutation des postes vers les Frais Généraux de l'administration Générale, le DAS, le SIM,…(-437.600 €)
    - ⇨ à la diminution du nombre de détachements d'agents d'insertion au projet surveillance (-111.000 €)
    - ⇨ à la diminution des détachements au projet électro vu la fin de ses activités en 2024 (-62.500 €).

- la diminution des frais de fonctionnement de 69.900 € suite notamment à :
    - la diminution des frais de denrées alimentaires au sein de Dream avec une diminution du financement en parallèle (-39.800 €) ;
    - la diminution des frais de fonctionnement du projet Electro vu la fin de ses activités en 2024 (-27.200 €) ;
    - la diminution des frais d'honoraires dans le cadre du projet Greenup (- 18.000 €) ;
    - la fermeture du garage (-6.700 €) notamment avec l'arrêt de la prise en charge des frais d'énergie, de bâtiments,… partiellement compensée par une augmentation des frais suite à la prise en charge de nouveaux marchés ;
    - la prise en charge de nouveaux marchés pour les pièces de rechange pour les machines de jardin au sein du projet Ecoflore (+25.000 €),…

- l'augmentation des récupérations de charges locatives du Resto Social pour un montant de 5.500 € ;

- l'augmentation du subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 14.200 € ;

- l'augmentation des prestations externes et internes de 41.200 € suite notamment :
    - à l'augmentation de la facturation réalisée par le projet Ecoflore suite au nouveau modèle économique (+191.100 €) ;
    - à la hausse de la facturation du projet de gestion de la flotte suite notamment à la prise en charge de nouveaux marchés qui sont refacturés auprès des différents clients (+48.000 €) ;
    - à l'augmentation de la facturation du projet Mabru (+11.500 €) ;
    - à la diminution de la facturation réalisée par le projet Relocto suite, d'une part, au fait que plusieurs agents sont imputés directement à charge des services dits « de mission publique » selon la législation TVA concernée et d'autre part, au nouveau calcul de recettes réalisé selon le nouveau modèle économique (-169.900 €) ;
    - au transfert des activités de nettoyage de PC au service informatique (- 19.100 €) ;
    - à l'arrêt de l'activité Electro (-20.400 €).

- la diminution nette de financements divers de 286.000 € suite :
    - au financement non décroché pour le poste de gestionnaire OPE à Ecoflore (-57.900 €), avec diminution des frais de personnel à due concurrence ;
    - à la fin du subside du contrat de quartier du projet Electro (-70.300 €) ;
    - à la fin du subside COCOF (-100.000 €) avec diminution des frais de personnel et de fonctionnement à due concurrence ;
    - au financement non obtenu pour le poste de coordinateur au sein du projet Dream (-79.800 €, avec diminution des dépenses de personnel) ;
    - à la diminution du subside « Action climat » au sein de la gestion de la flotte (-5.700 €) ;
    - à l'augmentation du subside octroyé par Bruxelles environnement pour le projet Greenup (+20.000 €) ;
    - à l'augmentation du subside Plasma (+7.700 €).

Notons que le budget 2024 prévoit le fait que le CPAS a décroché un subside dans le cadre du financement de la recyclerie sportive à restituer selon la convention établie à cette fin, à l'ASBL Job-Office qui s'occupe de la gestion opérationnelle de ce projet.

- la diminution des charges financières de 600 €.

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	15.911.427	18.261.100	19.142.100	881.000	3.230.673
Transferts	26.464.489	28.788.400	31.700.800	2.912.400	5.236.311
Facturation interne	289.726	2.133.100	150.300	-1.982.800	-139.426
Total Recettes	**42.665.642**	**49.182.600**	**50.993.200**	**1.810.600**	**8.327.558**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	41.001.774	46.584.200	49.670.200	3.086.000	8.668.426
Fr. Fonctionnement	8.926.564	10.709.900	11.037.000	327.100	2.110.436
Redistribution	24.590	134.200	0	-134.200	-24.590
Charges financières	1.405.624	1.365.700	1.320.200	-45.500	-85.424
Facturation interne	2.122.135	1.754.600	1.759.700	5.100	-362.435
Total Dépenses	**53.480.688**	**60.548.600**	**63.787.100**	**3.238.500**	**10.306.412**
Résultat d'exploitation	*-10.815.046*	*-11.366.000*	*-12.793.900*	*-1.427.900*	*-1.978.854*
Amortissements	-2.561.328	-2.642.000	-2.630.700	11.300	-69.372
Résultat Global	**-13.376.374**	**-14.008.000**	**-15.424.600**	**-1.416.600**	**-2.048.226**

Le Département des Etablissements et Soins Médicaux est composé des secteurs suivants dont les résultats au budget 2024 sont repris dans le tableau ci-dessous:

DESM	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Direction	-994.793	-998.600	-1.058.600	-60.000	-63.807
Maisons de Repos et de Soins	-9.323.554	-8.875.800	-10.439.500	-1.563.700	-1.115.946
Institutions pour Jeunes	-1.823.943	-2.594.600	-2.454.200	140.400	-630.257
Institutions pour Personnes Handicapées	-352.142	-503.700	-406.500	97.200	-54.358
Service d'aide aux familles	-881.942	-1.035.300	-1.065.800	-30.500	-183.858
Total	**-13.376.374**	**-14.008.000**	**-15.424.600**	**-1.416.600**	**-2.048.226**

5.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le projet de budget 2024 de ce service présente un manque de ressources de 1.058.600 €, soit une **dégradation du résultat de 60.000 €** par rapport au budget 2023M qui s'explique d'une part, par l'augmentation des frais de personnel de 60.100 € suite à l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires et d'autre part, par la révision à la baisse des frais de fonctionnement pour un montant de 100 €.

5.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2024 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 10.439.500 €, soit **une dégradation du résultat de 1.563.700 €** par rapport au budget 2023M. Voici le résultat inscrit au budget 2024 de chacune des institutions concernées :

Secteur Maisons de Repos et de Soins	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M
Maison Vésale	-1.673.128	-1.787.900	-1.747.800	40.100
Ursulines	-1.575.756	-1.358.200	-1.675.600	-317.400
Sainte-Gertrude	-2.541.569	-2.093.800	-2.958.900	-865.100
Maison Heysel	-2.057.445	-1.829.500	-1.920.000	-90.500
Eglantines	-1.475.657	-1.806.400	-2.137.200	-330.800
Total	**-9.323.554**	**-8.875.800**	**-10.439.500**	**-1.563.700**

5.2.1 Activités des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2024 des 5 établissements ont été élaborés sur base d'indicateurs de taux d'occupation des secteurs MR et MRS tenant compte des prestations réalisées au cours des huit premiers mois de l'année 2023, sur base des différentes phases de travaux prévues en 2024.

	Budget 2023				
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploitables***
Ursulines	137	168	133,5	97,45%	79,46%
Sainte-Gertrude	168	152	133,5	79,46%	87,83%
Heysel	148	148	132,5	89,53%	89,53%
Eglantines	180	180	172	95,56%	95,56%
Vésale	115	128	97,5	84,78%	76,17%
Total	***748***	***776***	***669***	***89,44%***	***86,21%***
	Suivi 2023 (8 mois)				
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploitables***
Ursulines	137	168	128,89	94,08%	76,72%
Sainte-Gertrude	168	152	110,34	65,68%	72,59%
Heysel	148	148	125,96	85,11%	85,11%
Eglantines	180	180	167,9	93,28%	93,28%
Vésale	115	128	85,85	74,65%	67,07%
Total	***748***	***776***	***618,94***	***82,75%***	***79,76%***
	Budget 2024				
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploitables***
Ursulines	147	168	140,5	95,58%	83,63%
Sainte-Gertrude	168	152	123,3	73,39%	81,12%
Heysel	148	148	137	92,57%	92,57%
Eglantines	180	180	174	96,67%	96,67%
Vésale	115	128	97,5	84,78%	76,17%
Total	***758***	***776***	***672,3***	***88,69%***	***86,64%***

Globalement, on note une occupation moyenne de 672,3 lits (soit 86,64% des lits exploitables) inscrite au budget 2024. Cela représente une hausse de 3,3 lits occupés par rapport au budget 2023 et de 53,36 lits occupés par rapport au suivi 2023.

Le budget 2024 des 5 MR/S prévoit une activité de 653,1 lits occupés en janvier 2024 avec une hausse d'occupation d'un résidents par mois pour Vésale, Ursulines et Sainte-Gertrude ainsi que d'un résident tous les deux mois pour Heysel.

5.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

La détérioration **du résultat de 1.563.700 €** par rapport au budget 2023M s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel 2.714.900 € suite :
  - à l'augmentation des effectifs (10 etps) afin de répondre à l'activité projetée en 2024 et suite à l'augmentation de la norme du pôle réactivation financée par Iriscare ;
  - aux indexations 2023, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 1er juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires.
- la décision de comptabiliser le résultat de la liquidation du Heysel en une seule fois en 2024 à la fonction « recettes et dépenses générales » à titre de reprise de provisions induit un impact négatif pour les maisons de repos de 1.310.600 € ;
- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 339.900 € principalement due :
  - à l'augmentation du budget repas pour 327.900 € liée aux indexations et à l'activité prévue pour 2024;
  - à l'augmentation des budgets énergie (eau, chauffage, électricité) pour 57.300 € ;
  - à la diminution des budgets liés à l'intérim pour 90.000 € suite à l'augmentation des dépenses de personnel ;
  - à l'augmentation des frais d'entretien du bâtiment et des jardins (Ecoflore) de l'ordre de 50.000 €,…
  - à des variations multiples dans divers autres budgets de fonctionnement,…
- la diminution des recettes diverses de 14.000 € ;
- la hausse du financement Iriscare de 1.909.600 € suite à l'augmentation de la norme du pôle réactivation, à la révision à la hausse des forfaits suite aux indexations et à l'augmentation de l'activité ;
- l'augmentation des recettes d'hébergement de 836.400 € en fonction de l'activité projetée pour 2024, de l'indexation du prix de journée et des types de chambres occupés ;
- l'augmentation des loyers et charges locatives pour 49.000 € ;
- la diminution des charges financières de 20.700 €.

5.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le projet de budget 2024 de ce service présente un manque de ressources de 2.454.200 €, soit une **amélioration du résultat de 140.400 €** par rapport au budget 2023M.

5.3.1 Activité du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2024 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés	Taux d'occupation
Home J. Herman	22	22	100,00%
MF Hulderghem & Béguinage	23	22	95,65%
Rose des vents	15	10	67.67%
Total	**60**	**54**	**90,00%**

A ces taux d'occupation, il faut rajouter :

- les activités extra-muros, soit l'accompagnement et le suivi de 33 enfants en milieu familial ce qui traduit 8 prises en charges supplémentaires au sein du projet Intersection par rapport au budget 2023;
- la mise en autonomie d'une moyenne de 8 jeunes.

5.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

L'amélioration du résultat de 140.400 € par rapport au budget 2023M s'explique principalement par :

- la révision à la hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 682.200 € due aux indexations des enveloppes et à l'octroi d'une subvention complémentaire d'un montant de 177.500 € pour la prise en charge de 8 enfants supplémentaires par le projet intersection ;
- la diminution des charges financières de 10.500 € ;
- la révision à la hausse du subside ONE de 700 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 501.300 € suite :
  - aux indexations 2023, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 1er juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - à l'engagement de 2 éducateurs subsidiés pour le projet intersection vu l'augmentation de leur activité (+2 etp) ;
  - au coût supplémentaire engendré par le fait que le budget 2023 prévoyait l'engagement de 2 éducateurs pour les autres groupes de vie à partir du 01/07/2023 et dont la charge salariale pèsera désormais toute l'année en 2024 (+1 etp) ;
  - aux variations légères de prestations (+0,04 etp).
- l'augmentation des frais de fonctionnement de 51.700 € suite principalement :
  - à l'augmentation des frais alimentaires pour 19.800 € suite à l'augmentation de la prise en charge de 8 enfants supplémentaires pour le projet intersection ;
  - à l'augmentation des frais journaliers de 7.000 € suite à l'augmentation de la prise en charge de 8 enfants supplémentaires pour le projet intersection ;
  - à l'augmentation des budgets Ecoflore (12.300 €) et Garage (10.500 €) ;
  - à l'augmentation des frais d'entretien des bâtiments (3.100 €) et à d'autres variations diverses (-1.000 €).

5.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori et appartements supervisés

Ce secteur regroupe les établissements repris ci-après dont les résultats inscrits au budget 2024 sont les suivants :

Secteur Personnes Handicapées	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M
Centre d'Hébergement Médori	-290.400	-315.500	-25.100
Centre de Jour Médori	-35.100	-38.700	-3.600
Centre de Jour Delta	-132.100	-41.500	90.600
Cellule Mobile d'accompagnement	-9.300	-11.800	-2.500
Appartements Supervisés	-36.800	1.000	37.800
Total	**-503.700**	**-406.500**	**97.200**

Le projet de budget 2024 de ce secteur d'activité présente un manque de ressources de 406.500 €, soit **une amélioration du résultat de 97.200 €** par rapport au budget 2023M qui s'explique majoritairement par :

- la révision à la hausse du financement Iriscare pour un montant total de 580.100 € due à l'indexation de l'enveloppe et à l'octroi d'une enveloppe complémentaire finançant l'engagement de personnel supplémentaire (+2,75 etp) pour le Centre de Jour Delta (0,25 etp), la Cellule Mobile d'Accompagnement (0,5 etp) et les Appartements Supervisés (2 etp) ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 446.400 € suite :
  - aux indexations 2023, aux augmentations barémiques des niveaux A et B au 1er juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - à l'engagement de 2,75 etp financés par Iriscare et à des variations de prestations (0,29 etp) ;
  - à la révision à la baisse du budget des agents d'insertion en fonction du réalisé 2023 (- 2 etp).
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement pour un montant total de 15.800 € suite notamment à l'augmentation des frais de formation (4.400 €), des frais de nourriture (6.300 €), des frais de facturation interne (garage, relocto,...) (3.100 €), de chauffage (1.900 €),... ;
- l'augmentation des charges financières de 15.200 € ;
- la diminution des recettes diverses de 5.500 €.

5.5 Service Aide aux Familles

Le projet de budget 2024 de ce secteur présente un manque de ressources de 1.065.800 €, soit une **dégradation du résultat de 30.500 €** par rapport au budget 2023M qui se justifie par :

- l'augmentation nette des frais de personnel pour un montant de 70.800 € suite notamment à la mutation d'un agent d'entretien (+1 etp) qu'en partie répercutée en modification budgétaire 2023 et à des variations de prestations (+0.41 etp) ainsi qu'aux indexations 2023 des salaires, aux augmentations barémiques,... ;
- l'augmentation du subside Iriscare de 31.300 € due à l'augmentation du nombre d'heures subsidiées (passage de 22.000 H à 22.594 H) et du forfait subsidié (passage de 29,96 €/H à 33,50 €/H). Cette augmentation du forfait horaire a déjà été répercutée dans la modification budgétaire 2023 ;
- la diminution des frais de fonctionnement de 9.200 € essentiellement due au fait de ne plus recourir aux services de Relocto suite à la mutation d'un agent d'entretien au sein du service ;
- la diminution des recettes de prestations de 200 €.

6 Département Patrimoine Privé

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	25.914.672	27.247.200	28.084.500	837.300	2.169.828
Transferts	38.760	118.800	210.300	91.500	171.540
Facturation interne	1.047.120	1.297.600	2.027.800	730.200	980.680
Total Recettes	**27.000.553**	**28.663.600**	**30.322.600**	**1.659.000**	**3.322.047**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	3.098.145	4.955.200	6.576.400	1.621.200	3.478.255
Fr. Fonctionnement	8.684.221	10.705.700	9.978.700	-727.000	1.294.479
Redistribution	0	0	0	0	0
Charges financières	3.946.788	3.740.400	3.326.300	-414.100	-620.488
Facturation interne	480.948	584.900	603.600	18.700	122.652
Total Dépenses	**16.210.101**	**19.986.200**	**20.485.000**	**498.800**	**4.274.899**
Résultat d'exploitation	*10.790.452*	*8.677.400*	*9.837.600*	*1.160.200*	*-952.852*
Amortissements	-9.306.363	-9.725.300	-9.584.400	140.900	-278.037
Résultat Global	**1.484.089**	**-1.047.900**	**253.200**	**1.301.100**	**-1.230.889**

Le budget 2024 de ce département présente un excédent de recettes de 253.200 €.

Voici une vue par secteur,

Patrimoine Privé	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Frais de structure	-2.797.745	-4.544.200	-4.919.100	-374.900	-2.121.355
Patrimoine privé bâti	3.044.964	2.415.500	4.026.300	1.610.800	981.336
Patrimoine privé non-bâti	1.236.870	1.080.800	1.146.000	65.200	-90.870
Total	**1.484.089**	**-1.047.900**	**253.200**	**1.301.100**	**-1.230.889**

6.1.1 Patrimoine Privé – Frais de structure

Le projet de budget 2024 de ce service présente un manque de ressources de 4.919.100 €, soit une **détérioration de son résultat de 374.900 €** par rapport au résultat du budget 2023M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 361.100 € suite à :
  - l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023 et à l'augmentation de la cotisation patronale pension des agents statutaires ;
  - la réorganisation du pôle immobilier, au transfert d'agents du secteur immobilier public au secteur immobilier privé en cours d'exercice 2023 et au transfert correspondant de l'activation des frais d'étude d'un montant de 1,075 M ;
  - l'engagement de 2 assistants sociaux dans le cadre de l'accompagnement de publics précarisés sur le marché immobilier locatif (+ 2 ETP). A noter qu'une recette à due concurrence a été inscrite en lien avec un financement de la Région ;
  - des mutations de personnel (une personne mutée vers le patrimoine public vu la reprise des logements de transit par celui-ci et une personne mutée du DESD vers le patrimoine privé suite à sa reprise de travail au CPAS) ;
  - des variations de prestations ;
  - la volonté de pouvoir bénéficier de 3 agents sous contrats d'insertion supplémentaires ;

- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 12.300 € notamment au niveau des frais de traduction et des frais liés aux prestations du Garage ;
- l'augmentation des charges financières de 1.500 €.

6.1.2 Patrimoine Privé Bâti

Le projet de budget 2024 de ce secteur présente un résultat positif de 4.026.300 €, soit une **amélioration de 1.610.800 €** par rapport au résultat du budget 2023M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'inscription d'une recette de prélèvement du fonds Eastman de 550.000 € ;
- la diminution des charges financières de 545.700 € suite à la réorganisation du pôle immobilier et le transfert d'une partie des charges financières du Patrimoine Privé vers le Patrimoine Public pour les bâtiments dépendants de ce secteur ;
- l'augmentation des recettes locatives de 819.500 € principalement en raison de l'indexation des loyers ;
- l'impact positif des décomptes de charges de 53.000 € ;
- la diminution des dépenses de personnel (Parc Bruyn) de 3.400 € ;
- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 342.700 € principalement au niveau des frais liés à l'entretien des bâtiments, aux PEB et aux taxes et précomptes immobiliers ;
- la diminution des recettes en lien avec les primes énergie et vente de certificats verts de 18.100 €.

6.1.3 Patrimoine non-bâti

Le projet de budget 2024 de ce service présente un résultat positif de 1.146.000 €, soit une **amélioration de 65.200 €** par rapport au résultat du budget 2023M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des recettes de 130.500 € ;
- la diminution des dépenses de fonctionnement de 27.900 € notamment au niveau des dépenses concernant l'entretien des terrains et d'énergie. Cette baisse est en partie atténuée par une augmentation au niveau des taxes et précomptes immobiliers et, des frais de poursuites ;
- l'augmentation des frais de personnel de 93.100 € suite à l'indexation 2023 des salaires, aux augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023, à l'augmentation du taux de cotisation patronale pension des agents statutaires et au fait que le budget 2023 a été revu à la baisse en modification budgétaire suite à des engagements et remplacements tardifs ;
- l'augmentation des charges financières de 100 €.

7 Départements Généraux

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Prestations	24.717.143	31.455.600	22.553.900	-8.901.700	-2.163.243
Transferts	100.216.570	107.440.492	121.279.800	13.839.308	21.063.230
Produits financiers	4.225	836.800	976.700	139.900	972.475
Prélèvements	7.116.600	18.069.400	13.508.600	-4.560.800	6.392.000
Facturation interne	8.408.671	13.887.159	11.189.700	-2.697.459	2.781.029
Total Recettes	**140.463.209**	**171.689.451**	**169.508.700**	**-2.180.751**	**29.045.491**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Frais Personnel	45.559.265	57.307.600	55.412.200	-1.895.400	9.852.935
Fr. Fonctionnement	6.304.544	8.395.300	9.476.400	1.081.100	3.171.856
Redistribution	9.575.146	6.993.500	5.891.300	-1.102.200	-3.683.846
Charges financières	789.988	172.700	449.500	276.800	-340.488
Prélèvements	3.316.029	758.159	247.300	-510.859	-3.068.729
Facturation interne	11.607.940	19.613.659	13.987.300	-5.626.359	2.379.360
Total Dépenses	**77.152.912**	**93.240.918**	**85.464.000**	**-7.776.918**	**8.311.088**
Résultat reporté	188.381	21.367	0	-21.367	-188.381
Résultat d'exploitation	*63.310.297*	*78.448.533*	*84.044.700*	*5.596.167*	*20.734.403*
Amortissements	-772.775	-772.000	-1.325.200	-553.200	-552.425
Résultat Global	**62.725.903**	**77.697.900**	**82.719.500**	**5.021.600**	**19.993.597**

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui composent les Départements généraux :

Département généraux	Compte 2022	Budget 2023M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Cabinet de la Secrétaire Générale	-13.447.363	-16.754.100	-18.164.700	-1.410.600	-4.717.337
Département des Ressources Humaines	-3.629.826	-4.128.000	-4.617.900	-489.900	-988.075
Département Finances	85.732.518	102.152.100	109.741.900	7.589.800	24.009.382
Patrimoine Public	-5.929.426	-3.572.100	-4.239.800	-667.700	1.689.626
Total	**62.725.903**	**77.697.900**	**82.719.500**	**5.021.600**	**19.993.597**

Le budget 2024 des départements généraux présente un résultat positif de 82.719.500 €, soit une **amélioration de 5.021.600 €** par rapport au résultat du budget 2023M.
Ceci s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation de la dotation communale de 5.000.000 € dont le détail est repris au point 2.1 du présent rapport ;
- la reprise de provision du résultat de liquidation du Heysel-G-Brugmann pour 2.757.000 € ;
- l'augmentation des interventions régionales de 729.900 € (revalorisations barémiques, primes de nomination et mesures relatives au protocole d'accord sectoriel 2021-2025) ;
- l'augmentation du FSAS de 549.800 € ;
- l'augmentation des recettes de prestations pour un montant de 191.400 € :
    - augmentation des récupérations des cotisation patronales en matière d'accident de travail, service social du personnel et médecine du travail pour un montant de 131.800 € ;
    - augmentation des recettes locatives pour un montant de 54.300 € ;
    - augmentation des recettes de prestations diverses (repro,…) de 5.300 €.
- l'augmentation des produits financiers sur placements de 139.800 € ;
- l'augmentation du financement des primes linguistiques de 62.200 € ;
- l'augmentation du subside ACS de 10.900 € ;

- l'augmentation nette des frais de personnel de 1.586.500 € suite :
    - aux indexations 2023, à l'augmentation du taux de cotisation pension des agents statutaires, aux variations de prestations, aux augmentations salariales du personnel en place, aux augmentations barémiques des niveaux A et B suite au protocole d'accord sectoriel ;
    - à l'impact positif du budget prévisionnel en matière d'indemnisations accident du travail ;
    - à la mutation des agents d'entretien s'occupant de l'entretien des locaux des services dits « de missions publiques au sens de la législation TVA » du projet d'insertion Relocto vers l'administration générale (+16.6 etp) ;
    - à l'engagement d'un agent administratif pour renforcer l'équipe payroll ainsi que pour la gestion des talents au département des ressources humaines (+2 ETP) ;
    - à l'engagement d'un agent administratif au Cabinet du Président (+1 ETP) ;
    - à l'engagement d'un gestionnaire budgétaire et facturation (+1 etp) en remplacement d'un agent qui prend sa pension au 31/05/24 (-0.58 etp) ;
    - à la mutation d'un agent du patrimoine privé vers le patrimoine public (logements de transit) dans le cadre de la réorganisation du pôle immobilier (+1 ETP) ;
      Il est à noter que ce budget 2024 prévoit une activation des frais d'étude pour le patrimoine public de 1,425 millions d'euros.
    - à la mise à disposition de 9 agents d'insertion supplémentaires suite notamment au transfert d'agents du projet Relocto vers l'administration générale, à la demande d'effectifs supplémentaires au service informatique et au patrimoine public ainsi qu'à la reprise du projet nettoyage de PC au sein du SIM ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 924.600 € suite notamment:
    - au projet de modernisation informatique et à l'augmentation des coûts d'exploitation qui en découlent de l'ordre de 890.000 € ;

      En voici le détail :
        - l'outil de collaboration, dématérialisation et téléphone (M365) prévu pour 850 utilisateurs (470.000 €) ;
        - NH Evolution 2023 (150.000 €) ;
        - Outil de gestion des ressources humaines (100.000 €) ;
        - Redevance pour fournitures de téléphonie (150.000 €) ;
        - Outil Com &Co (new way of Working) (10.000 €) ;
        - BOS (comité Action sociale) (10.000 €),…
    - au coût estimé lié à l'occupation du bâtiment « I-city » pour un montant de l'ordre de 249.400 € ;
    - à la diminution nette des frais de fonctionnement de 150.600 € principalement au niveau des frais liés à l'occupation de bureaux à la Tour Stevens, de traductions (glissement d'une partie du budget vers le Patrimoine Privé et la Centrale d'Achats), de formations et de leasing ;
    - à des adaptations diverses au sein des différents services de l'administration et fonction des suivis budgétaires réalisés au cours des 9 premiers mois 2023.

- l'augmentation des charges financières de 830.000 € s'expliquant d'une part, par la réorganisation du pôle immobilier et le transfert d'une partie des charges financières du Patrimoine Privé vers le Patrimoine Public pour les bâtiments dépendants de ce secteur et d'autres part, par une augmentation des charges financières liées aux investissements informatiques financés par emprunt ;
- la diminution du montant des reprises de provisions pour restitution au SPP'is en matière de RI et ERI par rapport au budget 2023 de 542.700 € ;
- l'impact net négatif du facteur de responsabilisation pension de 344.700 € ;

- la diminution des subsides de 187.200 € suite :
    - o à une diminution de la subvention Maribel Social de 116.800 € ;
    - o à la prévision en 2023 d'un financement par subside pour le poste de manager diversité au sein du département des ressources humaines qui n'a pas pu être décroché (70.400 €).

  Nous noterons également l'obtention en 2023 d'un subside du SPF Intérieur dans le cadre du projet « MAYA ». Ce projet, en collaboration avec la Ville de Bruxelles, luttera contre les violences intrafamiliales : en 2024, des dépenses de fonctionnement (formations) sont prévues avec un financement à 100%.
- l'augmentation de 3.700 € suite à l'indexation des places réservées de crèche dans le cadre de la collaboration avec notre partenaire « Espace-Enfance ».

Il est à noter également que ce budget ne prévoit plus de dépenses et recettes à la fonction Covid.

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés et sont explicités en détail dans l'annexe 5 du groupe technique.

8 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2022	Budget 2023 M	Budget 2024	B24-B23M	B24-C22
Interventions	10.050.860	11.391.700	19.872.100	8.480.400	9.821.240
Aliénations	3.484.271	7.162.500	7.837.000	674.500	4.352.729
Financements	8.854.267	12.813.600	16.383.500	3.569.900	7.529.233
Prélèvements	6.135.920	23.638.900	44.969.100	21.330.200	38.833.180
Facturation Interne	17.135.356	40.507.900	68.145.800	27.637.900	51.010.444
Total Recettes	**45.660.674**	**95.514.600**	**157.207.500**	**61.692.900**	**111.546.826**
Dépenses	**Compte 2022**	**Budget 2023 M**	**Budget 2024**	**B24-B23M**	**B24-C22**
Contributions	19.161	109.100	100.000	-9.100	80.839
Investissements	16.329.960	37.447.800	65.182.200	27.734.400	48.852.240
Dette	14.458.169	14.527.000	14.982.700	455.700	524.531
Prélèvements	12.784.367	16.869.000	23.176.700	6.307.700	10.392.333
Facturation interne	17.135.356	40.507.900	68.145.800	27.637.900	51.010.444
Total Dépenses	**60.727.014**	**109.460.800**	**171.587.400**	**62.126.600**	**110.860.386**
Résultat d'investissement	*-15.066.340*	*-13.946.200*	*-14.379.900*	*-433.700*	*686.440*
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.281.408	13.946.200	14.379.900	433.700	1.098.492
Exercices antérieurs	1.784.931	0	0		-1.784.931
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2024 ainsi que leur financement. Comme les années précédentes, le budget 2024 reprend l'ensemble des investissements envisageables pour 2024 soit un montant de 65.182.200 €.

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2024 peuvent être résumés de la manière suivante :

Investissements par département

1. Département Action Sociale

Etablissement/Service	Budget 2024
Direction et Services Généraux	2.700 €
Back Office	5.800 €
Front Office	3.973.500 €
Services Transversaux	235.800 €
Emploi et Formation	207.500 €
Total général	**4.425.300 €**

Les postes principaux sont :

Front Office (Antennes):

*Nouvelle antenne à Laeken (achat, aménagement et équipements) 1.990.000 €
*Wimpelberg (décomptes, équipements, étude rénovation énergétique, mesures quickwin, panneaux photovoltaïques) 896.900 €
*Plan climat (mesures quickwin et panneaux photovoltaïques) 500.000 €
*Travaux de maintenance et équipements des Antennes 434.100 €

2. Département Economie Sociale et Durable

Etablissement/Service	Budget 2024
Service du linge	1.948.000 €
Autres Projets d'Insertion	798.000 €
Total général	**2.746.000 €**

Les postes principaux sont :

*Travaux de maintenance et équipements (Service du Linge) 1.948.000 €
*Bâtiment du couvent (châssis et cafétéria) 272.000 €
*Travaux de maintenance et équipements (Régie) 180.000 €
*Travaux de maintenance, équipements et panneaux (Greenup) 160.000 €

3. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/Service	Budget 2024
Vésale	292.600 €
Ursulines	688.200 €
Sainte-Gertrude	1.357.300 €
Heysel	1.138.800 €
Eglantines	297.100 €
Home Juliette Herman	494.700 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	260.900 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	221.900 €
Appartements Supervisés	103.300 €
Service d'Aide Familiale	98.300 €
Total général	**4.953.100 €**

Les postes principaux sont :

Résidence Sainte-Gertrude
*Travaux de maintenance et équipements 807.300 €
*Etude de rénovation énergétique et panneaux solaires 300.000 €
*Mise en conformité 250.000 €

Maison Heysel
*Réaménagement du rez-de-chaussée et du sous-sol 400.000 €
*Etude de rénovation énergétique et toitures 390.000 €
*Travaux de maintenance et équipements 348.800 €

Aux Ursulines

*Travaux de maintenance et équipements 388.200 €
*Pose de panneaux solaires 150.000 €
*Appel infirmier 150.000 €

4. Département Patrimoine Privé

Etablissement/Service	Budget 2024
Patrimoine privé - Bâtiments	16.655.600 €
1000 Logements	382.300 €
850 logements	733.700 €
Résidences pour personnes âgées	3.551.000 €
Patrimoine non-bâti	625.000 €
Total général	**21.947.600 €**

Les postes principaux sont :

*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif 5.293.300 €
*Opportunité d'acquisition 2.500.000 €
*Rénovations/constructions dont principalement : 12.634.400 €
=> Haute 342 (Travaux, ...: 3.190.000 €)
=> Plan de rénovation (Honoraire architectes, ... : 2.960.000 €)
=> Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, ... : 2.194.400 €)
=> Quai au Foin 1 à 5 (Travaux, ... : 2.030.000 €)
=> Masui 111 (Démolition/dépollution, honoraires architectes, ... : 800.000 €)
*Bockstael 88-114 (Relighting, volet HVAC et panneaux) 1.174.900 €
*Aménagement/valorisation de terrains (secteur non-bâti) 625.000 €

5. Département Généraux

Etablissement/Service	Budget 2024
Frais Généraux - AG	6.264.900 €
Autres départements et services supports	148.300 €
Service Informatique	5.714.500 €
Patrimoine public - Bâtiments	17.214.000 €
Logements de Transit	1.468.500 €
BYRRH	300.000 €
Total général	**31.110.200 €**

Les postes principaux sont :

*Investissements informatiques corporate (hardware, software et implémentations) 5.714.500 €
*Rénovations/constructions dont principalement : 23.179.800 €
=> Haute/Abricotier (Travaux, ... : 15.800.000 €)
=> Façades rue Haute (Travaux, ... : 3.920.000 €)
=> Modernisation de l'installation de chauffage rue Haute (Travaux, ... : 1.709.800€)
=> Masoin (Honoraires architectes, ... : 950.000 €)
=> Haute 57-59 (Honoraires architectes, ascenseur ... : 800.000 €)
*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif : 1.615.500€

Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	38.406.700 €	58,92%
Maintenance des bâtiments	14.336.400 €	21,99%
Informatique corporate (software, hardware et implémentations)	5.714.500 €	8,77%
Achat de terrains et de bâtiments	3.325.000 €	5,10%
Achat de matériel	1.373.300 €	2,11%
Achat de mobilier	995.400 €	1,53%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	550.000 €	0,84%
Immobilisations incorporelles	450.300 €	0,69%
Patrimoine artistique	20.000 €	0,03%
Achat de matériel roulant	10.600 €	0,02%
Total général	**65.182.200 €**	**100,00%**

Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montant	%
Fonds de réserves d'investissement	37.255.600 €	57,16%
Emprunts	14.716.500 €	22,58%
Subsides	13.147.000 €	20,17%
Legs Hicguet	63.100 €	0,10%
TOTAL	**65.182.200 €**	**100,00%**

10 Décision

Vu l'article 88 §1 de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2024 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Le Conseil de l'action sociale :

a) prendre acte du projet de budget de l'exercice 2024, prévoyant une intervention de la Ville de 99.848.500,-€ dans le manque de ressources du C.P.A.S. et de 5.985.200,-€ comme contribution spécifique dans le cadre des différentes interventions régionales transitant par la Ville;

b) soumettre le présent projet de budget 2024 à l'avis du Comité de Concertation Ville-C.P.A.S. conformément à l'article 26bis § 1er 1° de la loi organique.

Le Directeur,	La Conseillère-adjointe,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

11 Table des matières

1 INTRODUCTION 1

2 BUDGET D'EXPLOITATION 3

2.1. DOTATION COMMUNALE 3
2.2 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE 4
2.3 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT 10

3 DÉPARTEMENT ACTION SOCIALE 11

3.1 ACTION SOCIALE 11
3.2 INSERTION SOCIALE 14
3.2.1 DIRECTION ET CONVENTION ACTIRIS 14
3.2.2 MISES A L'EMPLOI 15
3.3 RENOBRU 16

4 DÉPARTEMENT ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE 17

4.1 DIRECTION 17
4.2 SERVICE DU LINGE 18
4.3 REGIE 19
4.4 AUTRES PROJETS D'INSERTION 19

5 DÉPARTEMENT ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX 23

5.1 DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX 23
5.2 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS 23
5.3 INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN 25
5.4 INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI ET APPARTEMENTS SUPERVISES 26
5.5 SERVICE AIDE AUX FAMILLES 27

6 DÉPARTEMENT PATRIMOINE PRIVÉ 28

7 DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX 30

8 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 33

INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT 33
INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE 36
INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT 36

10 DÉCISION 37

11 TABLE DES MATIÈRES 38